

Je peux vous donner des informations, considérant que nous sommes dans la validation du troisième trimestre 2008. Ce troisième trimestre a connu 800 dossiers à traiter. Parmi ceux-ci, 400 ont déjà été traités manuellement.

La gestion de ce traitement est en lien direct avec la prime et n'est aucunement liée à la réforme.

Enfin, je n'ai pas été saisi d'une quelconque demande particulière de la CWaPE à ce sujet.

**M. Dimitri Fourny** (cdH). – Votre réponse me paraît quand même un peu difficile au regard des retards observés.

Je vous invite à revoir votre décision au niveau de la sortie des primes afin de revoir celles-ci et d'accorder encore un peu de mou, de rabiot, et ce, dans le but de rencontrer l'ensemble du secteur. Sans renforcement du personnel, je vous conseille vivement de reconditionner la mesure et d'accorder un léger rabiot.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DE LAMOTTE À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR «LA FIN DES CHANCRES EN ZONE A PRÉVUE À L'ÉCHÉANCE 2010»

**M. Michel de Lamotte** (cdH). – La zone A à Bierset est une zone que vous connaissez bien pour vous y rendre régulièrement. Autour de cette zone, il y a des bâtiments isolés. Les riverains se posent des questions quant aux habitations démolies, et au bruit.

Ceux qui participent à cette diminution des causes environnementales et à l'assainissement des sites de démolition voient naître un certain nombre de questions.

La rapidité d'action de la SOWAER, et par là même l'échéance prévue sera-t-elle bien tenue? Il s'agit là d'une demande des riverains que je relaie auprès de vous.

**M. André Antoine**, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je remercie M. de Lamotte pour cette question qui me permet de mettre, une fois de plus, en avant la réussite de la politique aéroportuaire, que ce soit concernant le tonnage de fret de Liège et de Charleroi ou l'accompagnement des riverains et le rachat de maisons.

Que ce soit pour les aéroports de Liège ou de Charleroi, les travaux avancent. Pour l'aéroport de Liège, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer puisque, d'ici à 2010, nous en aurons terminé avec les chancres.

Au 31 octobre 2009, sur 1.207 immeubles, 416 avaient été démolis, 447 avaient été loués à des fins d'habitation alors que 50 avaient été loués à des fins commerciales. Enfin, 82 immeubles avaient été revendus. Je souhaite également rappeler que 3.337 immeubles ont été insonorisés. Il s'agit d'une première en Europe aux alentours d'un aéroport. Je reconnais qu'il y a un certain retard au niveau de la démolition, celui-ci étant dû au bilan amiante requis avant la démolition. Il reste 23 immeubles à démolir, mais je vous annonce qu'à la fin 2010, la question des chancres, véritable source d'insécurité à proximité de l'aéroport de Liège, sera un dossier classé.

**M. Michel de Lamotte** (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour ses précisions, puisqu'elles répondent aux préoccupations des riverains, j'entends par là les vols, la démolition, les *squats*, bref, un spectacle peu agréable. Je me réjouis d'entendre que le dossier sera finalisé pour la fin 2010. J'en préviendrai les uns et les autres.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. STOFFELS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LA HAUSSE PROBABLE DU PRIX DE MAISON DE REPOS»

**M. Edmund Stoffels** (PS). – Dans les maisons de repos et de soins, il y aurait une différence de 40% sur le plan des coûts liés au matériel pour l'incontinence. Les maisons de repos doivent ainsi faire face à un surcoût. J'en viens à votre initiative d'inclure ce surcoût dans le coût journalier des pensionnaires et donc à la hausse probable du prix des maisons de repos. Le Président des CPAS wallons, dans un communiqué, rebondit à ce sujet et exprime son mécontentement, notamment par rapport à la difficulté pour certaines

personnes de faire face à l'augmentation généralisée. En d'autres termes, ce surcoût sera pris en charge, soit par des personnes plus aisées, soit par les CPAS. Pour ces derniers, on estime le coût total à environ un million d'euros.

Quelle est l'ampleur exacte de l'augmentation du coût journalier? Cette mesure a-t-elle été concertée avec le secteur et les pouvoirs régionaux?

**Mme Eliane Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Votre question fait suite à un nouveau décret sur l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, un décret qui fait notamment référence à l'intégration de certains coûts dans le prix journalier. Dans la situation actuelle, un tiers des maisons de repos et de soins incluent dans leurs prix le matériel pour l'incontinence. Mais la situation varie sur l'ensemble du territoire wallon en fonction de la qualité, du nombre et même du prix puisque celui-ci varie de un à quatre. C'est dans l'optique de mettre fin à ces inéquités qu'il a été décidé de légiférer en la matière.

En ce qui concerne les dispositions permettant d'inclure les coûts dans le prix journalier et le fait que certains introduisent un dossier de demande pour couvrir le prix lié au matériel pour l'incontinence, j'ai pris contact avec le Fédéral afin d'attirer l'attention de la Ministre sur la qualité des dossiers. Il est vrai que l'INAMI couvre les frais liés au matériel pour l'incontinence lorsque les personnes âgées sont à domicile, mais pas lorsqu'elles sont en maison de repos. C'est à propos de cette inéquité que j'ai donc écrit à la Ministre de la Santé. Je vous rappelle que l'euro supplémentaire à supporter par les maisons de repos est également lié aux frais Internet, télévision, ...

**M. Edmund Stoffels** (PS). – Je suis satisfait par la réponse de la Mme la Ministre, en particulier par sa philosophie de rétablir les déséquilibres existants au niveau des prix et l'équité sociale entre les personnes âgées vivant à domicile et dans les maisons de repos. Je souhaite que votre démarche connaisse le plein succès et que les frais à supporter pour les CPAS soient limités au maximum et soient intégrés dans votre vision des choses.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. CHERON À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR «L'ÉVALUATION DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION»

INTERPELLATION DE MME SIMONIS À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR «L'ÉVALUATION DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE»

**M. Marcel Cheron** (Écolo). – La Déclaration de Politique Régionale s'appuie sur les Pouvoirs locaux, notamment, en encourageant la participation citoyenne et en renforçant la bonne gouvernance au niveau local. C'est dans ce contexte que le Gouvernement s'est engagé à proposer la poursuite de l'évaluation du Code de la démocratie locale. Sur cette base, le Gouvernement devrait proposer les modifications nécessaires pour optimiser notamment la réforme des intercommunales et le mécanisme de la motion de méfiance constructive.

À l'occasion d'une activité dominicale, un de vos Collègues a émis publiquement et à travers les médias, l'idée radicale de supprimer la motion de méfiance constructive, en se fondant sur le texte de la Déclaration de Politique Régionale.

J'aimerais donc entendre le Ministre compétent dans cette matière afin qu'il puisse nous fournir l'interprétation correcte de ce passage de la DPR. J'aimerais que le Ministre nous indique la liste précise des sujets soumis à évaluation, les modalités de celles-ci ainsi que le calendrier attendu. Enfin, j'aimerais que le Ministre nous rassure sur l'objectivité qui devait être au coeur de la méthodologie utilisée afin d'exclure les intérêts individuels ou partisans dans un dossier où l'intérêt général devrait primer.

Pour rappel, le Code de la démocratie locale a été largement modifié en 2005 par votre prédécesseur, M. Courard. Ces modifications avaient été publiées au *Moniteur belge* en 2006. Ces modifications portaient, par exemple, sur la désignation du Bourgmestre, le nombre d'Échevins ou la possibilité de recourir à la motion de méfiance constructive.

Le Collège communal pourrait voir un ou plusieurs de ses membres démis en cours de législature.